

*Rapports de comité*

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Nowlan:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Non.

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Nowlan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. A l'instar d'autres députés distingués des deux côtés de la Chambre et à titre de membre de la promotion de 1969, j'ai toutes les raisons de m'intéresser aux questions du député d'Annapolis Valley. Cependant, sa première question n'était pas recevable. Il est maintenant 3 heures passées et il y a d'autres députés, dont le député de York-Simcoe, qui était aussi membre de cette promotion...

**Une voix:** Non, il ne l'était pas.

**Des voix:** Non, non!

**M. l'Orateur:** De toute façon, comme il passe 3 heures, il faut permettre au député de York-Simcoe d'achever l'important exposé qu'il a commencé.

● (1500)

**M. Nowlan:** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je savais que dès le début mes questions provoquer une réaction pavlovienne de la part des honorables vis-à-vis. Mais je ne pensais pas que leur acclamations occuperaient le temps de parole que j'aurais pu avoir pour une question supplémentaire, ma question principale peut-être. J'aimerais poser une question supplémentaire qui porte sur le budget, sur cette institution dont nous faisons partie et sur les relations du premier ministre avec notre pays. Je suis vraiment scandalisé de voir que les phoques d'en face occupent le temps de parole qui me revient à des contorsions diverses. J'aimerais poser une question supplémentaire au premier ministre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre.

**M. Nowlan:** Je pourrais peut-être la poser demain, monsieur l'Orateur.

## AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

### LES COMPTES PUBLICS

**M. Lloyd R. Crouse (South Shore):** J'ai l'honneur de présenter le troisième rapport du comité permanent des comptes publics.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

[M. Nowlan.]

## RÈGLEMENTS ET AUTRES TEXTES RÈGLEMENTAIRES

### LA MOTION D'ADOPTION DU 5<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

**M. Robert McCleave (Halifax-East Hants)** présente le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires et demande le consentement unanime afin d'en proposer l'adoption.

**M. l'Orateur:** Le député a-t-il l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui?

**M. McCleave:** Monsieur l'Orateur, j'ai consulté les quatre leaders et, avec la permission de la Chambre, j'ai l'intention de proposer l'adoption du rapport plus tard aujourd'hui.

[Plus tard]

Monsieur l'Orateur, si la Chambre le permet, je propose, appuyé par le député de Bonaventure-Îles-de-la-Madeleine (M. Béchard):

Que le 5<sup>e</sup> rapport du comité permanent des règlements et autres textes réglementaires, présenté à la Chambre aujourd'hui, soit agréé.

**M. l'Orateur:** Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

## QUESTION DE PRIVILÈGE

### LES CÉRÉALES—BLÉ—LA QUESTION DE LA LIVRAISON

**M. S. J. Korchinski (Mackenzie):** Monsieur l'Orateur, mon bureau vous a fait dire que j'avais l'intention de soulever la question de privilège à propos de l'affaire que j'ai abordée lundi dernier. Je regrette de constater que le ministre de la Justice (M. Lang), qui est chargé de la Commission canadienne du blé, a quitté la Chambre. Lundi dernier, j'ai demandé si les agriculteurs pourront livrer leur grain à plusieurs autres endroits. Le ministre a répondu à deux reprises au cours de la période des questions que c'était chose faite. J'ai ensuite invoqué le Règlement...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais je dois attirer son attention sur l'article 17(2) du Règlement. Il dit ceci:

A moins qu'un avis de motion n'ait été donné en vertu de l'article 42 du Règlement, tout député qui, au cours d'une séance, désire soulever une question de privilège qui ne découle pas des délibérations de la Chambre, doit en faire part à l'Orateur par écrit au moins une heure avant l'ouverture de la séance.

Je suis certain que le député n'a pas donné préavis par écrit de son intention de revenir sur la question soulevée lundi. Malheureusement, je pense que je ne peux pas permettre au député de continuer.

**M. Korchinski:** Monsieur l'Orateur, je pensais que le préavis donné par téléphone avait suffi. Je donnerai préavis pour le jour suivant.